

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n° 260201FC

Arrêté portant sur l'admission des candidats à la formation Mastère spécialisé® Hydrogène-énergie de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du 13 mai 2022 pour la création du « Mastère Spécialisé® Hydrogène-énergie »

Arrête

Article premier :

Le jury d'admission de la formation : Mastère spécialisé® Hydrogène-énergie (session 2026-2027), se réunira une fois par mois et sera composé comme suit :

Président :

Elodie PAHON

Maître de conférences- Pôle Energie et informatique - UTBM
Responsable pédagogique de la formation

Membres du Jury :

Pascal BRIOIS

Maître de conférences - Pôle Energie et informatique -UTBM

Samuel-Gaston AMET

Responsable Partenariats entreprises et formation continue – DRE
- UTBM

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur le portail d'information interne.

Sevenans, le 04 février 2026

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon